

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 août 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CD318

présenté par

M. Dive, M. Cinieri, M. Vatin, M. Lurton, M. Pierre-Henri Dumont, Mme Brenier, M. Vialay, Mme Bazin-Malgras, M. Cordier, M. Rémi Delatte, M. Abad, Mme Louwagie, Mme Corneloup, Mme Anthoine, Mme Bassire, M. Schellenberger, M. Saddier, M. Di Filippo, M. Cherpion, M. Viala, M. Jean-Pierre Vigier, M. Bony, M. Leclerc, M. Bazin, M. Menuel, M. Descoeur, M. Pauget, M. Viry, M. Rolland et Mme Trastour-Isnart

ARTICLE 1ER A

Compléter l'alinéa 5 par les mots :

« ainsi qu'en intégrant les alternatives à la mobilité du quotidien comme le télétravail ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin d'accélérer la transition énergétique, certaines mobilités du quotidien peuvent être évitées. Le télétravail permet d'exercer son activité professionnelle chez soi grâce aux outils de télécommunication. Cela à l'avantage de permettre d'éviter dans certaines situations de prendre des transports à fortes émissions.